



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 27707

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur la contribution financière que la France accorde à l'éducation dans le cadre de l'aide publique au développement. D'après le rapport de l'observatoire de la coopération éducative française publié par Solidarité laïque, il s'avère que, même si la France est mise à l'honneur en étant le premier contributeur en matière d'éducation pour tous, des disparités de gestion de ces fonds sont mis en exergue. En effet, l'aide publique au développement française pour l'éducation n'est utilisée qu'à 10,96 % en faveur de l'éducation de base (de la maternelle à la fin du primaire) contre 72 % pour l'éducation supérieure, soit environ 6,5 fois plus que pour l'éducation de base que la France avait pourtant déclarée comme étant sa priorité, lors du forum de l'éducation pour tous à Dakar en l'an 2000. En outre, parmi ces 72 % de crédits à l'enseignement supérieur, près de 50 % sont utilisés pour financer l'enseignement des étudiants étrangers en France. Or le but de l'aide publique au développement est de favoriser l'éducation dans les pays en développement qui en ont besoin pour former les enseignants, les éducateurs du périscolaire et pour financer du matériel scolaire ou encore des structures d'accueil pour les élèves et les étudiants. Enfin, les crédits de l'aide publique au développement française ne bénéficient qu'à deux pays, le Sénégal et la Guinée, parmi les dix qui figurent sur la liste prioritaire de la coopération française, laissant de côté ainsi d'autres pays moins avancés. Elle lui demande donc quelles mesures il envisage de mettre en place pour que la répartition des crédits de l'aide publique au développement française en faveur de l'éducation pour tous soit réalisée de façon plus équitable et gérée de façon plus transparente.

Texte de la réponse

La France est aujourd'hui le quatrième contributeur mondial à l'aide publique au développement. Toutefois, il existe différentes méthodes et logiques de comptabilisation de l'aide au développement et des critères multiples selon les organisations et les pays, qui peuvent, dans le domaine de l'éducation comme dans d'autres secteurs, rendre difficile la comparaison des données. La France considère l'éducation comme l'une des priorités de sa politique de développement et entend être à la hauteur de ses engagements. La stratégie « éducation, formation, insertion » pour la période 2010-2015 s'applique à 17 pays pauvres prioritaires et promeut une vision intégrée de l'éducation, du primaire à l'enseignement supérieur, par ailleurs, priorité de notre politique d'attractivité. Depuis 2000, la France s'est ainsi engagée résolument en faveur d'un accès équitable à une éducation de qualité pour tous, tout au long de la vie. Au niveau multilatéral, la France a joué un rôle moteur dans la création du partenariat mondial pour l'éducation, qu'elle a financé à hauteur de 70 millions d'euros entre 2004 et 2013, ce qui la place au 7e rang de ses contributeurs. Depuis 2002, 18 nouveaux pays ont ainsi atteint la parité dans la scolarisation primaire et 19 millions d'enfants supplémentaires ont été scolarisés, principalement dans les pays d'Afrique subsaharienne qui ont concentré plus de 75 % des allocations du partenariat. Au niveau bilatéral, l'agence française de développement (AFD) a soutenu des programmes sectoriels nationaux et des projets spécifiques en appui à des réformes clés. Le secteur de l'éducation arrive en tête des subventions de l'agence, dont les concours, pour ce secteur, s'élèvent depuis l'année 2000 à 700

millions d'euros (dont 350 millions d'euros dans les 17 pays prioritaires), contribuant à la scolarisation de 10,5 millions d'enfants pour la seule année 2012. Conformément à sa stratégie de soutien à l'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse, la France a signé en 2012 un contrat de désendettement-développement avec la Côte d'Ivoire qui permet de financer un programme intégré, du primaire à l'emploi (93 millions d'euros). Par ailleurs, la politique française en matière d'éducation se distingue par des initiatives régionales innovantes où elle fait valoir son expertise. Il s'agit, entre autres, des projets d'évaluation des acquis scolaires (PASEC), de diagnostic sectoriel en éducation (pôle de Dakar), de formation des enseignants (IFADEM) ou d'utilisation des langues nationales dans l'enseignement primaire (ELAN). Enfin, d'autres contributions importantes sont affectées à l'éducation de base, mais pas comptabilisées au titre de l'aide bilatérale. Il s'agit des contributions qui transitent par l'Union européenne (383,4 millions d'euros de 2009 à 2011), la Banque mondiale (400 millions d'euros par an de 2008 à 2011), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO- (18,5 millions d'euros en 2012) ou le Fonds des Nations unies pour l'enfance -UNICEF- (4,3 millions d'euros en 2012). La France défend dans ces enceintes internationales sa conception humaniste, holistique et citoyenne de l'éducation, notamment dans le cadre du débat sur l'agenda du développement après 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27707

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5389

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7820